

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 OCTOBRE 2008
--

L'an deux mille huit, le vingt quatre octobre à 21 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier DAGONET, Maire,
Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Madame Valérie BOUMENDIL, Monsieur Claude POUILLART, Adjoints au Maire,
Messieurs Jacques CORMERY, Patrice GLANDIERES, Régis ROUSSEAU-CAFFIER, Bertrand VERGNAUD et Mesdames Nathalie ROSELIER et Maria FERNANDES.

ETAIENT ABSENTS : Madame Christelle BRUNETTI donne pouvoir à Madame Valérie BOUMENDIL

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Sandrine ROUECHE, Secrétaire de Mairie.

LA SEANCE EST OUVERTE A 21 HEURES 07

1 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne, suivant l'ordre du tableau, à l'unanimité, **Monsieur Patrice GLANDIERES**

2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2008.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'il y a des remarques sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2008, aucune remarque n'est faite. Monsieur le Maire quant à lui indique qu'il a une modification à apporter sur le point numéro 5, à savoir « ... intervention du Cabinet DESSANE qui *va procéder à une enquête publique.* », remplacé par « ... intervention du Cabinet DESSANE qui *doit réaliser le plan d'alignement de la Ruelle du Pressoir dans le cadre de l'enquête publique.* ».

Ces observations sont acceptées par tous les membres du conseil municipal et corrigées dans le registre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal du conseil municipal du 14 juin 2008 ainsi que ses modifications.

3 – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil municipal.

- Marché de travaux concernant le remplacement de la chaudière gaz alimentant l'école de Béthemont-la-Forêt. De signer le marché de travaux avec la Société PRATIC qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.
- Emploi d'une personne pour aider à la restauration scolaire de la commune de Béthemont-la-Forêt. De recruter une personne à temps non complet et à durée déterminée. A savoir de 11h30 à 14h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et uniquement durant la période scolaire.
- Convention de prestation d'assistance et d'aide à la décision pour le compte de la commune de Béthemont-la-Forêt. Avec la SARL CAC60, le prix de la prestation étant de 100 € HT par mois pour les six premiers mois.

Monsieur le Maire fait lecture de ces décisions afin que les membres du conseil municipal en prennent acte.

Monsieur CORMERY prend la parole pour indiquer au conseil qu'il ne faut pas prendre trop de prestataire car il ne faut pas oublier que cela à un coût. Monsieur le Maire indique que pour la SARL CAC60, cela était nécessaire car notre secrétaire est en formation et n'a pas toutes les données, car ce sont de gros dossiers tel que les changements de statuts du RPI, le cimetière, rédaction des Marchés, beaucoup de travail, de plus ces partenaires sont très accessibles. Monsieur CORMERY explique que, par exemple pour le POS la commune à des partenaires et d'autres communes de même taille qui peuvent nous aider. Monsieur le Maire indique que oui nous ne sommes pas seuls, mais que les lois évoluent à grande vitesse et que CAC60 a un juriste, ce qui permet d'être au fait des changements, mais il confirme son accord pour ne pas exagérer l'emploi de prestataire.

4 – CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION FONCIERE AVEC LA SAFER

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur POUILLART concernant la parcelle n° A 375 pour laquelle la commune avait demandé l'intervention de la SAFER. Début septembre cette dernière nous a informés du prix de cette parcelle et a fait un appel de candidature pour l'acquisition du terrain. Tout candidat avait jusqu'au 17 octobre pour se faire connaître. La commune a répondu à cet appel à candidature, aujourd'hui la SAFER n'a pas reçu d'autre candidat. La SAFER demande alors une délibération du conseil municipal pour le prix exact de l'acquisition 2 548.40€ (achat 1 110€, frais 960€, SAFER instruction du dossier 400€ et taxes 78.40€) et se réunira. Un comité technique se réunira le 18 novembre prochain pour attribuer la parcelle. Monsieur POUILLART fait lecture du projet de délibération.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer aux votes.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

D'APPROUVER la délibération proposée.

5 – INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire fait lecture du projet de délibération et explique que cette indemnité permet une rémunération des conseils du comptable du Trésor pour le budget et une aide à l'orientation budgétaire.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer aux votes.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

D'APPROUVER la délibération proposée.

6 – DELIBERATION CONTRE LES VOLS DE NUITS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CORMERY qui a assisté à une réunion à Montsault qui regroupait un grand nombre de communes touchées par les nuisances aériennes. La Table Ronde des Elus contre les nuisances aériennes de Roissy CDG et Le Bourget a organisé à Paris, le 20 septembre dernier, une manifestation médiatique contre les vols de nuit.

Cette démarche est une réponse à la croissance sans limite du trafic aérien au mépris de la santé et du bien-être des populations survolées.

Elle est soutenue par les associations d'Ile-de-France impliquées dans le combat des nuisances aériennes (ADEV, ADVOCNAR, AREC, CIRENA, IDFE).

Les Associations et la Table Ronde des Elus proposent de faire voter une délibération aux Conseils Municipaux des 250 communes touchées par ces nuisances.

Monsieur le Maire reprend la parole et fait lecture du projet de délibération.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer aux votes.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

D'APPROUVER la délibération proposée.

7 – APPROBATION DU PLAN D'ALIGNEMENT DE LA RUELLE DU PRESOIR

Monsieur le Maire expose la délibération d'approbation du plan d'alignement suite à la rédaction du rapport par le commissaire enquêteur (consultable en Mairie) qui a reçu les riverains et les personnes extérieures à la commune qui se sont présentées lors de l'enquête publique. Il est précisé que le sujet de cette délibération est le plan d'alignement et non pas les travaux.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer aux votes.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

D'APPROUVER la délibération proposée.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur WAGENTRUTZ concernant la suite de ce dossier. En effet un appel d'offre à été fait auprès de 13 entreprises pour avoir des devis d'ici le 10 novembre prochain. Ensuite il faudra monter un dossier pour la commission des Sites pour l'intégration dans le paysage, puis le détournement du Rû, puis faire une déclaration de travaux.

Une fois tous les accords obtenus, il faudra faire les demandes de subventions et consulter les entreprises de travaux. Il faudrait que les travaux commencent avant mars 2009 afin de ne pas perdre de temps ni les subventions du Traserr 2007 et de la Communauté de Communes. Il y aura également les indemnisations des propriétaires, voir avec les services des domaines pour les estimations de prix.

Monsieur CORMERY propose de faire un Regard Express pour informer les habitants que le rapport du commissaire enquêteur est consultable. Monsieur POUILLART s'inquiète des travaux si par la suite la commune peut faire l'assainissement, pourquoi ne pas passer les tuyaux en même temps ? Monsieur le Maire l'informe que si les tuyaux sont passés maintenant sans accord sur l'assainissement, ils ne seront pas subventionnés, ce qui représenterait une très grosse dépense, et la commune n'a pas les moyens. Monsieur GLANDIERES se demande si les habitants ne vont pas reprocher au conseil municipal d'avoir fait ces travaux si dans quelques années le dossier sur l'assainissement aboutit. Monsieur CORMERY précise que ces travaux sont succins, qu'il ne sera alors pas nécessaire de tout recasser lors des travaux d'assainissement à venir et que ces travaux sont aujourd'hui nécessaires pour les riverains de la ruelle.

8 – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire prend la parole pour donner quelques informations au conseil.

- concernant la Commission Communale des Impôts Directs, le directeur des services fiscaux a validé la liste des commissaires titulaires et suppléants. Monsieur le Maire fait lecture du tableau et précise que chaque commissaire titulaire et suppléant sera informé par courrier recommandé et recevra le tableau.

- la société SETEGUE nous a remis aujourd'hui même le rapport définitif sur le dossier de l'assainissement, il semble nécessaire de faire des études avec un hydrogéologue. Un courrier a été fait en ce sens pour avoir des devis auprès de 3 hydrogéologues. Le rapport est consultable en Mairie.

- la révision du POS, suite à la réunion de la commission urbanisme, un groupe de travail de 3 personnes s'est créé, si d'autres membres du conseil sont intéressés ils peuvent sans problème se joindre au groupe de travail.

Monsieur le Maire informe également les membres du conseil municipal que le mardi 21 octobre dernier il y a eu un dépôt de gravats sur la voirie publique contenant des fers à béton, donc dangereux. Les personnes ont été interpellées par un adjoint qui a ensuite été porté plainte à la gendarmerie de Méry-sur-Oise. De plus un courrier a été envoyé au contrevenant pour qu'il enlève ses gravats.

Monsieur le Maire précise que le conteneur qui avait été abandonné sur la commune n'est plus là.

9 – ORGANISATION DES MANIFESTATIONS DU 3^{ème} TRIMESTRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les prochaines manifestations, à savoir, le 11 novembre, à 9h30, la commémoration de l'armistice de la guerre 1914-1918, suivi d'un pot de l'amitié, Monsieur CORMERY demande si des enfants des écoles seront présents, monsieur le Maire l'informe qu'ils ont été conviés pour la lecture d'une lettre de militaire mais à ce jour il attend des réponses.

Monsieur le Maire indique également que le bilan de la fête communale aura lieu le 14 novembre avec tous les participants à la cantine à 19h30.

Le Noël des enfants aura lieu le vendredi 12 décembre à Chauvry.

Le Cocktail des aînés se tiendra le samedi 13 décembre salle du conseil Béthemont-la-Forêt.

Monsieur le Maire précise également qu'un arbre sera planté par les élèves dès accord de messieurs ROUSSEAU-CAFFIER, VERGNAUD et des Directrices d'école, certainement le 25 novembre prochain. Le Maire précise qu'il aimerait que tous les ans un arbre soit planté avec les enfants des écoles.

10 – INFORMATION SUR LE PERSONNEL COMMUNAL ET DU REGROUPEMENT SCOLAIRE

Monsieur le Maire énumère les noms et emplois du personnel communal ainsi que leur temps de travail et fait de même pour le personnel du regroupement scolaire. Monsieur CORMERY demande des précisions sur les personnes qui ont été prises à temps partiel pour la cantine, savoir si ces postes sont définitifs ou pas. Monsieur le Maire lui répond que cela dépend, car cette année il y a beaucoup de petits et que l'ATSEM du RPI n'est pas à plein temps et que ses horaires ne peuvent pas être changés, car le reste du temps elle est employée par une autre commune. Mais dès janvier 2009 nous réfléchissons à la future organisation pour qu'elle soit mise en place si possible dès septembre.

11 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CORMERY demande pourquoi le point numéro 9 de l'ordre du jour n'a pas été fait. Monsieur le Maire le renvoie au compte rendu de la commission urbanisme et de la décision d'échange de terrain.

Monsieur WAGENTRUTZ informe le conseil municipal que le devis des réparations des bouches d'incendie défectueuses est de 1306 €. Monsieur le Maire précise que ce devis a été demandé suite au compte rendu des pompiers, et précise que la bouche qui est enterrée sera déterrée par l'agent technique. Il précise également qu'un devis a été demandé à l'entreprise COLAS, qui avait fait les travaux en 2004, pour reboucher la fissure sur la route de Béthemont-la-Forêt et Taverny. Il faudrait que l'on puisse reboucher avant l'hiver, le devis actuel est de 2 105 €. Monsieur le Maire confirme que la fissure s'étend sur environ 50 mètres et sur 5cm. Monsieur le Maire précise que pour bien faire il faudrait reboucher en mesures conservatoires, mais surtout prévoir par la suite de reprendre en totalité de la voirie, pour cela il faut faire appel à un bureau d'étude pour analyser le terrain et avoir des tarifs pour prendre une décision. Monsieur WAGENTRUTZ informe également le conseil municipal que les travaux de changement de la chaudière commenceront lundi 27 octobre. Monsieur POUILLART précise qu'il apportera un radiateur électrique pour les bureaux durant les travaux.

Monsieur POUILLART explique que le 3 décembre prochain auront lieu les élections prud'homales, demande s'il est possible d'en informer les habitants.

Monsieur GLANDIERES demande s'il est possible de rencontrer la comptable de la Trésorerie afin de voir s'il est possible de placer la trésorerie de la commune aujourd'hui non rémunérée. Monsieur le Maire lui indique qu'il faut prendre un rendez-vous avec elle par l'intermédiaire du secrétariat.

Monsieur CORMERY indique qu'il a participé à la réunion de la commission urbanisme et précise qu'il a posé des questions concernant les chevaux qui étaient encore sur le terrain communal. Et qu'auparavant la durée du prêt du terrain était d'un mois et que là cela durait depuis juillet. Il indique également qu'il n'y a pas de contrepartie pour la commune et que cela lui pose un problème, car cela crée un précédent. Il faut voir avec le Val Kalypso à qui appartiennent les chevaux ce qu'il pense faire. Monsieur le Maire répond qu'il a répondu à ces questions lors de la commission et qu'il va voir le propriétaire. Monsieur VERGNAUD précise que ce n'est pas un gain pour le centre équestre mais juste un confort pour les chevaux. Monsieur le Maire précise également que les travaux ont débuté pour la construction du manège et que travaux et chevaux ne font pas bon ménage. Par ailleurs Monsieur GLANDIERES demande s'il serait possible de faire les lignes blanches au niveau de la route qui mène au centre équestre car la route est dangereuse pour les piétons. Monsieur le Maire précise que les lignes blanches et le stop seraient refaits dès que les travaux du centre seront terminés.

Monsieur le Maire précise également que Monsieur ROUSSEAU-CAFFIER a commencé avec l'entreprise CAC60 un travail pour le cimetière.

<p>PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 00 HEURES 01 MINUTE.</p>
--